

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 358-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 192-2012

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LESOUSSIGNÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2024, le conseil a adopté le règlement 358-2024 modifiant le règlement de zonage 192-2012 de la Municipalité du Canton d'Harrington, afin d'ajouter des dispositions relatives au remisage des roulottes et à l'entreposage extérieur pour un usage du groupe habitation.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

Donné à Harrington ce 24^{ème} jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre.



Steve Deschênes

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en le publiant sur le site internet de la Municipalité, et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce 24 octobre 2024, entre 9 h et 18 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 octobre 2024



Steve Deschênes

Directeur général et greffier-trésorier

TO THE RATEPAYERS OF AFORESAID MUNICIPALITY

PUBLIC NOTICE OF ENTRY INTO FORCE

**ADOPTION OF BY-LAW 358-2024
AMENDING ZONING BY-LAW 192-2012**

IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED, THAT:

At the regular sitting held on July 15th, 2024, Council adopted By-Law 358-2024 amending the zoning By-law 192-2012 of the Municipality of the Township of Harrington, in order to add provisions relating to trailer storage and outdoor storage for a residential grout use.

The said By-Law is available for inspection at the municipal office during regular business hours.

Given at Harrington this 24th day of October two thousand twenty-four.


Steve Deschênes
Director General and Clerk-Treasurer